

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER  
POUR UNE AGENCE DE RECHERCHES PRIVÉES**

**Liste des pièces à fournir**

**1/ Documents relatifs à la société**

- La lettre de demande d'autorisation d'exercer l'activité de recherches privées adressée au Président de la commission régionale d'agrément et de contrôle territorialement compétente, datée et signée.
- Un extrait original du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de l'entreprise (extrait K, Kbis, Lbis...) de moins de 3 mois.
- Un extrait du certificat d'immatriculation au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) pour les auto-entrepreneurs, ou un document justifiant de l'inscription à l'U.R.S.S.A.F. pour les travailleurs indépendants constitués en entreprise individuelle (exploitant en profession libérale).
- Les statuts à jour de l'entreprise précisant le nom du gérant ou du dirigeant, la liste des associés et la répartition du capital social.
- Une copie de l'avenant aux statuts accompagnée du procès verbal de l'assemblée générale ou du conseil d'administration portant nomination du gérant ou dirigeant (uniquement si cette mention ne figure pas dans les statuts).
- Un justificatif de domiciliation de l'entreprise (si différent du domicile du demandeur) :
  - Pour un local commercial : fournir un contrat de bail ou un contrat de sous-location ou un contrat de mise à disposition) ;
  - En cas de recours à une société de domiciliation d'entreprises : fournir le contrat de domiciliation.
- Un justificatif de domiciliation de l'entreprise (l'activité est exercée au domicile du demandeur) :
  - *Pour les locataires* : fournir la copie du contrat de location + la copie de la lettre adressée au bailleur demandant l'autorisation d'exercer à domicile + la copie de la réponse favorable du bailleur + la copie d'une facture énergétique ou de téléphone fixe datant de moins de 3 mois.
  - *Pour les propriétaires* : fournir la copie du titre de propriété.
- Une attestation d'assurance professionnelle en cours de validité.

## 2/ Documents relatifs aux dirigeants, gérants et associés

- La liste des gérants ou dirigeants et associés de l'entreprise, accompagnée de la copie recto-verso de leurs titres d'identité en cours de validité.
- Pour les gérants ou dirigeants et associés ressortissants étrangers : fournir un extrait original du casier judiciaire du pays d'origine délivré depuis moins de trois mois, traduit en français le cas échéant
- Le formulaire relatif aux participations financières à renseigner au nom de la personne morale (ce formulaire peut être téléchargé depuis le site internet du CNAPS : [www.cnaps-securite.fr](http://www.cnaps-securite.fr))
- Pour les gérants ou dirigeants : fournir une attestation sur l'honneur déclarant n'exercer aucune autre des activités privées de sécurité suivantes : gardiennage et surveillance, transport de fonds, protection physique des personnes.
- Pour les gérants ou dirigeants : fournir un justificatif d'aptitude professionnelle à exercer les fonctions de gérant ou dirigeant.

**N.B.** : La preuve de cette aptitude professionnelle pourra être apportée par l'un des moyens suivants :

- L'exercice continu, pendant trois ans dans la période comprise entre le 10 septembre 2002 et le 9 septembre 2008 inclus, de la profession d'agent de recherches privées, à titre individuel ou en tant que dirigeant ou gérant d'une personne morale.
- Les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale, ayant la qualité d'officier de police judiciaire (OPJ) justifient en cette qualité de l'aptitude professionnelle à être dirigeant ou gérant.
- Justifient également de leur aptitude professionnelle les officiers et sous-officiers n'appartenant pas à la gendarmerie nationale et les fonctionnaires civils de catégorie A et B ayant été affectés dans l'un des services ou l'une des formations mentionnés par arrêté du ministre de la défense et ayant servi dans les conditions précisées par cet arrêté (arrêté du 19 juillet 2007).
- Un diplôme professionnel enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) se rapportant à l'activité de recherches privées :  
Ex. :
  - Licence professionnelle « sécurité des personnes et des biens spécialité enquêtes privées » (Université Paris II-Panthéon Assas).
  - Licence professionnelle « Activités juridiques spécialité Agent de recherches privées » (Université de Nîmes).
  - Titre « détective, agent de recherches privées, directeur des opérations » (Institut de formation d'agents de recherches privées –IFAR).